

Antoine Jammes, conseiller municipal, revient sur les Conseils Municipaux de septembre 2015

Jeudi 24 septembre

Conseil pour désigner le nouveau maire et le nouvel exécutif. Mme Tardy démissionne officiellement pour des raisons de santé et propose Damien Guiguet comme successeur.

Les 6 adjoints sont ensuite élus. Jean-Claude Peyrin se voit décerner le titre honorifique de "maire délégué". Mme Allemand est désignée 2ème adjointe, mais sur le site web, elle apparaîtra quelques jours comme 1ère adjointe !

Enfin, sont votées les délégations au nouveau maire. Reprise de la délibération votée en 2014 pour Mme Tardy avec des montants extravagants ; par exemple le maire peut décider de passer des marchés de travaux jusqu'à 2 Millions d'euros, le maximum fixé par la loi, sans avoir à en débattre au sein du conseil municipal.

Suite à nos interpellations, le nouveau maire s'est engagé à en débattre pour éventuellement revoir cette délibération d'ici fin d'année...

A suivre donc...

Lundi 28 septembre

Le véritable conseil de rentrée, avec le nouveau maire et l'absence notable de la nouvelle conseillère municipale MC Tardy.

Un conseil marqué par un ton consensuel du nouveau maire permettant une atmosphère plus sereine. Mais sur le fond, c'est presque pire qu'avant avec une délibération permettant l'armement des policiers municipaux pour lutter contre la menace Terroriste. Meylan, un nouveau Chicago ???

Je suis intervenu sur deux délibérations concernant des projets immobiliers :

1. ZA des sources

Les délibérations avaient pour objet de céder des parcelles de terrain aux promoteurs Grenoble Habitat et COVEDIM ainsi que d'octroyer une subvention d'équilibre de 400K€ à Grenoble Habitat pour la construction de logements locatifs sociaux.

Texte de mon intervention :

"Nous sommes heureux de voir ce projet important de 85 logements démarrer. Néanmoins, nous considérons que l'effort pour le logement social (25 logements environ , soit 29% de la surface) ne permettra pas d'atteindre l'objectif fixé par la loi de 25% de logements sociaux en 2025. Il manque à ce jour 908 logements sociaux à Meylan. Le PLH voté par la Métropole en juillet 2015 fixe ainsi à la commune de Meylan l'objectif de construire 25% de ces 908 logements sociaux sur la période 2014-2016 soit 227 logements sociaux.

Ces objectifs du PLH de la Métropole ne tiennent d'ailleurs pas compte du fait que sur les 2 premières tranches, ces logements sociaux peuvent sortir du parc de logements locatifs sociaux au bout de 15 ans (en 2025).

Nous aurions donc souhaité que tout l'effort des collectivités locales se porte sur le logement locatif social afin de rattraper notre retard, au lieu de faire un mixte 25 Logements Locatifs

Sociaux et 9 Logements en Accession Sociale à la Propriété.

Les 400K€ de "bénéfice" sur le terrain du projet Greenside auraient pu aussi servir à équilibrer cette opération avec un nombre de logements sociaux plus important.
Enfin, nous rappelons qu'il est dommage que nous ne cherchions pas à bénéficier des aides de la Métropole."

2. Poursuite du programme de bureaux sur Malacher Sud

Il s'agissait de voter des délibérations permettant le transfert du foncier au promoteur de cette opération située au bas du chemin du Malacher à l'angle du chemin du Vieux Chêne.

Texte de mon intervention :

"Ces deux délibérations concernent la réalisation de bureaux sur les tranches 2 et 3 de Malacher Sud. Parmi les bâtiments considérés figure le "bâtiment signal", bâtiment en R+7.

Il n'y a pas d'opposition de principe à faire un tel "bâtiment signal" mais est-ce bien le meilleur endroit ? On souhaite lui donner une caractéristique architecturale spécifique, OK, mais il nous manque une vision d'ensemble avec les autres opérations situées le long du chemin de Malacher.

Dans une telle vision d'ensemble, il faudra intégrer le caractère arboré, aujourd'hui présent dans ce secteur. D'autre part, ne serait-il pas au moins aussi important qu'à 2 mois de la COP21, nous faisons figurer dans cette délibération que ce bâtiment soit exemplaire en matière de « développement durable » ?

C'est pourquoi nous proposons un amendement dans le paragraphe concernant les conditions de vente avec les deux points suivants :

-
- L'architecture du "bâtiment signal" devra être en cohérence avec l'ensemble des bâtiments situés sur le chemin de Malacher entre le chemin du Vieux Chêne et l'avenue du Vercors

- Ce "bâtiment signal" devra être exemplaire en matière de "développement durable" avec un niveau "bâtiment passif" en matière énergétique."

En réponse, la majorité précise qu'elle sera très attentive à ces points, mais qu'il est trop tard pour apporter des modifications aux conditions de cession risquant de mettre en péril cette opération immobilière.

Quels moyens aura la commune pour préserver ces arbres et pour orienter ces projets immobiliers dans les directions indiquées dans mon intervention ? Aucun !

La municipalité ne s'était donc pas préoccupée jusqu'à présent de la préservation de tout ou partie de ces arbres remarquables et d'une vision architecturale d'ensemble sur ce secteur.

Consternant !